

Accompagnement individualisé à l'installation équestre 2010-2011

Présentation de la formation :

Cette formation destinée aux porteurs de projets leur permettra d'acquérir les connaissances juridique, fiscale et sociale applicables à ce secteur et de réaliser un dossier personnalisé sur leur projet (étude de marché, choix du statut juridique, budget prévisionnel).

Les élèves seront encadrés par les juristes du GHN et des intervenants extérieurs.

Cette formation comporte :

- 15 leçons qui abordent les points clés nécessaires à l'installation et à la gestion d'un établissement équestre. Chaque leçon est exposée dans un fascicule d'une quarantaine de pages :
 - à la fin de chaque leçon, une liste de 10 questions/réponses permet aux porteurs de projet de contrôler l'assimilation des sujets traités.
 - un sujet de devoir est proposé. Le porteur de projet dispose d'un délai de 15 jours pour l'adresser au GHN afin d'être corrigé. Ce devoir devra porter sur le projet envisagé.
- 6 regroupements obligatoires à Lamotte Beuvron d'une journée:

Regroupement 1 : Formalités d'ouverture, présentation des différents statuts d'entreprises	Décembre
Regroupement 2 : Réaliser son étude de marché (voir Fiche n°1)	Janvier
Regroupement 3 : Choisir son statut juridique (voir Fiche n°2)	Février
Regroupement 4 : Comptabilité, fiscalité	Mars
Regroupement 5 : Réaliser son budget prévisionnel (voir Fiche n°3)	Avril
Regroupement 6 : Gestion du personnel	Mai

Journées thématiques liées à votre projet par groupe de 10 maximum (les journées seront dédoublées).

- 1 journée de soutenance orale de votre projet et une épreuve écrite de 3 heures. (Juin)

Objectif:

Acquérir les connaissances liées à la création et à la gestion d'un établissement équestre.

Produire un document argumenté, documenté et chiffré du projet envisagé pouvant être présenté aux différentes institutions (banques, partenaires...).

Conditions d'inscription :

- Déposer un dossier de candidature
- Le nombre de places est limité à 18 personnes.
- Avoir un projet d'installation à court terme sur un établissement précis
- Lettre de motivation expliquant le projet envisagé et le lieu.

Tarifs et fonctionnement :

		Version Internet	Version Papier
	Début des cours	1er octobre 2010	
15 leçons	Rythme des cours	Tous les 15 jours récupération d'une leçon dans l'espace Formation sur le site du GHN.	Réception d'une nouvelle leçon tous les 15 jours (sauf en décembre) par courrier.
	Envoi des devoirs au GHN	Le porteur de projet envoie son devoir par mail.	Le porteur de projet envoie son devoir par courrier avec une enveloppe affranchie pour le retour de la copie corrigée
	Réception des devoirs corrigés par le porteur de projet	Le porteur de projet recevra par mail sa copie corrigée ainsi qu'une correction type.	Le porteur de projet recevra par courrier sa copie corrigée ainsi qu'une correction type.
Regroupements	Obligatoires	Lamotte Beuvron	Lamotte Beuvron
Tarifs comprenant l'accès à l'ensemble des documents du GHN		1 000€	1 200€
Financement de la formation par certains organismes		<p><u>Les salariés</u> : une demande de financement peut être faite auprès du FAFSEA (pour les salariés agricoles) dans le cadre de la formation continue des salariés. La participation de l'employeur peut être déduite des versements obligatoires. www.fafsea.com</p> <p><u>Par le VIVEA</u> dans le cadre du parcours de professionnalisation personnalisé.</p> <p><u>Pôle emploi</u> dans le cadre de création d'entreprise.</p>	
Examen (Lamotte Beuvron)		<p>Le porteur de projet devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtenir une note supérieure à 10 sur la moyenne des 15 devoirs rendus et d'un examen final écrit de 3 heures. - réussir la soutenance de son projet devant un jury constitué du GHN, du Centre de Gestion des Professionnels du Cheval et de professionnels. 	

Fiche n°1: Réaliser son étude de marché

Objectif de cette séquence de formation : observer l'environnement dans un rayon de 30km autour du point d'installation.

Le porteur de projet devra étudier :

- la concurrence directe (établissements équestres) et indirecte (autres loisirs) à proximité de son futur lieu d'implantation.
- La clientèle potentielle

Le porteur de projet devra établir une carte dans un rayon de 30km mettant en évidence l'ensemble des structures équestres existantes ainsi que les activités qu'elles proposent et le revenu fiscal moyen des habitants.

Leçons abordant ce point : leçons n°1 et n°3

Supports :

- cartes géomarketing FFE
- cartes départementales (Se renseigner auprès du conseil général, Préfecture,...)

Fiche n°2: Choisir son statut juridique

Objectif de cette séquence de formation : choisir le statut juridique adapté au projet et permettant au futur dirigeant de pouvoir céder son outil de travail.

Le porteur de projet devra choisir le statut juridique adéquat en fonction :

- de sa volonté ou non de s'associer
- des activités que l'entreprise proposera
- qu'il est propriétaire ou locataire de la structure

Pour ce faire, le porteur de projet devra réfléchir :

- Aux activités qu'il souhaite développer dans l'immédiat et à court terme
- Du mode de faire valoir (direct ou indirect) et des contrats à conclure.
- De l'intérêt de favoriser la création d'une association de cavaliers

Leçons abordant ce point : leçons n°2 et n°3

Supports :

- Fascicule n°8 : modèles de statuts
- cartes départementales (se renseigner auprès du conseil général, Préfecture,...)

Fiche n°3: Réaliser son budget prévisionnel

Objectif de cette séquence de formation : Réaliser son budget prévisionnel d'installation sur 5 ans.

Le porteur de projet devra établir :

- un compte de résultat prévisionnel et les soldes intermédiaires de gestion
- le plan de financement de l'entreprise
- le budget de trésorerie
- le tableau des emprunts
- le calcul du revenu disponible
- le bilan prévisionnel

Leçons abordant ce point : leçons n°6, n°7, n°8, n°9 et n°10

Supports :

- Fascicule n°2 : Créer un établissement équestre (prévisionnel)
- Interventions du Centre de Gestion agréé des Professionnels du Cheval
- Prévisionnel Excel informatisé
- Référentiels technico-économiques du GHN

Inscription à l'accompagnement individualisé à la création d'un établissement équestre 2010-2011

(à renvoyer au GHN Services formations 12, Avenue de la République 41600 Lamotte Beuvron)

Je soussigné(e), M, Mme, Melle (rayez la mention inutile)

Prénom

Date de naissance :

Profession

Adresse

Code postal

Ville

Numéro de téléphone

E mail

Coller une photo

Demande mon inscription à l'accompagnement individualisé à la création d'un établissement équestre :

Sous la forme Papier au tarif de 1 200€*

Sous la forme informatique au tarif de 1 000 €*

* ce tarif comprend l'accès à l'ensemble des documents du GHN.

Financement de la formation :

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du GHN

Je suis en attente d'une prise en charge pour le financement de ma formation : précisez le fond de financement (Fafsea, Vivéa,.....) : . Je joins obligatoirement un chèque de caution (précisez au dos du chèque « en attente de financement : caution ») correspondant au montant de la formation.

Attention : pour les personnes qui bénéficient d'une prise en charge du FAFSEA, le chèque doit être émis par l'employeur et non par l'élève.

Documents obligatoires à joindre :

- CV

- lettre de motivation expliquant le projet envisagé et le lieu d'implantation

Renseignements complémentaires :

Niveau scolaire

Diplômes scolaires ou universitaires obtenus

Niveau équestre et diplômes équestres obtenus

A :

Le,

Signature :